

VILLE D'ANTIBES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET PRINCIPAL

1 – Les enjeux du Budget Primitif 2019

Au service des populations, les communes mettent en œuvre une pluralité de compétences en matière de services urbains (voirie, réseaux, ...), d'aménagement (espaces verts, environnement,...) , de développement (équipements structurants, zones d'activité,...), de solidarité, de culture, de sport d'éducation, de petite enfance, ...

Pour mettre en œuvre ces compétences, elles votent chaque année un budget primitif dans lequel s'équilibrent les recettes et les dépenses.

Fin 2016, la commune a mobilisé sa 1^{ère} zone à enjeu, à savoir les ports de plaisance Vauban et Gallice, lui permettant de compenser les baisses de dotations de l'Etat. En effet, cette nouvelle délégation de service public apporte des redevances annuelles, à hauteur de 15 M€, nécessaires à l'équilibre de sa section de fonctionnement.

En 2018, la mise en valeur du secteur à enjeu Marena Lacan permet de dégager des excédents financiers avec un apport total de 27,8 M€. Ces nouvelles recettes ont été affectées au financement des dépenses d'équipement de 2018, et une partie des opérations programmées pour 2019.

Début 2019, les ressources financières excédentaires dégagées par cette opération d'aménagement sont complétées par un premier acompte de 4,4 M€ du secteur à enjeu des Trois Moulins.

Pour mener à bien cette stratégie, les résultats du Compte Administratif 2018 sont intégrés dans le Budget Primitif 2019.

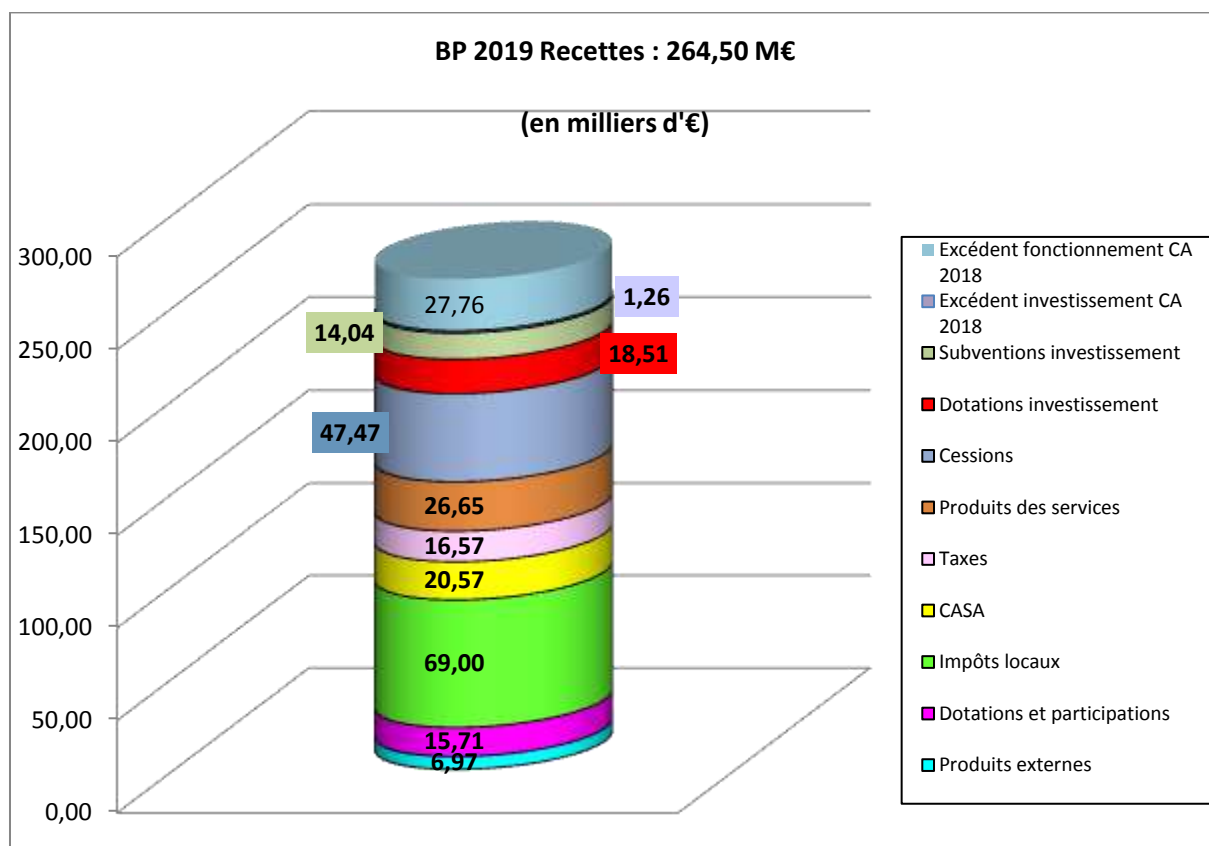
Ils sont conséquents : 27,76 M€ en section de fonctionnement et 1,26 M€ en section d'investissement.

Ils contribuent au financement des 83 M€ de dépenses d'équipement inscrit au budget 2019 en complément de l'apport de l'opération d'aménagement des Trois Moulins. Ils permettent de ne pas recourir à l'emprunt et de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale.

Les enjeux de ce budget sont alors :

- De maintenir les prestations offertes à la population malgré :
 - La baisse des dotations de l'Etat (- 0,2 M€ entre le BP 2019 et le BP 2018). Pour rappel la DGF est passée de 16 M€ en 2012 à 6,8 M€ en 2019
 - Le poids des prélèvements de l'Etat obère de 2,6 M€ le produit fiscal au titre de la péréquation prévue en 2019
 - Les différentes réformes imposées par l'Etat qui ont pour conséquence d'augmenter, à prestations égales, la charge des communes
 - Le pacte financier imposé par l'Etat aux collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) du compte de gestion du budget principal de l'année 2016 sont supérieures à 60 M€, dont Antibes fait partie
- De ne pas augmenter les taux de fiscalité locale
- De financer les dépenses de fonctionnement par des recettes récurrentes et pérennes
- De continuer à investir
- De ne pas recourir à l'emprunt

2- Les recettes



Les impôts locaux (69 M€) représentent 26,09 % des recettes de la commune.

Il s'agit du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Pour mémoire les taux des impôts locaux à Antibes sont inchangés depuis 2009. En 2019, les taux resteront inchangés à plus de 5 points en dessous de la moyenne régionale pour la Taxe d'Habitation et à plus de 4 points de la moyenne régionale ou nationale pour la Taxe foncière du bâti.

Le produit des impôts locaux est obtenu en appliquant les taux votés par la commune aux bases fiscales. Les bases fiscales correspondent à la somme des valeurs locatives des propriétés situées sur le territoire de la commune.

Chaque année les bases évoluent, d'abord du fait des constructions nouvelles et ensuite par la loi de Finances de l'Etat qui détermine un coefficient d'augmentation des bases fonction de l'inflation constatée.

Est prélevé de ce produit et redistribué aux communes les plus en difficulté le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La Commune d'Antibes reversera en 2019 2,6 M€ prélevés sur les impôts locaux, au fonds pour financer l'investissement des communes en difficulté.

Les dotations de fonctionnement versées par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (20,57 M€) représentent 7,78 % des recettes.

Ces dotations sont composées de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communale. L'attribution de compensation enregistre une baisse du fait des transferts de l'Aire d'accueil des gens du voyage et de la compétence GEMAPI vers la CASA.

Les taxes (16,57 M€) représentent 6,26 % des recettes.

Il s'agit de taxes économiques réglementaires telles que la taxe additionnelle sur les droits de mutation (8 M€, soit 3,01 % des recettes), le prélèvement sur le produit des jeux des casinos (4 M€ soit 1,53 % des recettes) la taxe sur l'électricité (1,5 M€ soit 0,58 % des recettes) et la taxe de séjour (2 M€ soit 0,77 % des recettes) qui est intégralement reversée à l'Office du Tourisme.

Les Dotations et participations (15,71 M€) représentent 5,94 % des recettes.

Il s'agit des dotations que les services de l'Etat versent à la commune pour assurer ses missions de service public.

Ce poste comprend principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (6,8 M€, soit 2,57 % des recettes) qui est en forte diminution depuis 2012 en application du dispositif de contribution des collectivités locales à l'effort national pour le redressement des comptes publics, puisqu'elle est passée de 16 M€ en 2012 à 6,8 M€ en 2019.

La principale participation, après la DGF, est la participation de la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du contrat Enfance négocié par la Commune.

Les produits des services (26,65 M€) représentent 10,07 % des recettes.

Il s'agit des recettes liées aux services publics mis en œuvre par la commune : restauration scolaire, droits d'entrée dans les musées, droits d'entrée à la piscine, activités périscolaires, crèches, concessions dans les cimetières,...)

Ces produits intègrent depuis 2017 les redevances liées à la nouvelle DSP sur les Ports Vauban et Gallice, pour plus de 14 M€.

Les produits externes (6,97 M€) représentent 2,64 % des recettes.

Il s'agit de recettes récurrentes, que l'on retrouve chaque année.

Les cessions (47,47 M€) représentent 17,95 % des recettes.

Elles financent exclusivement la section d'investissement et sont constituées par les ventes de terrains ou d'immeubles. Début 2019, la commune encaisse un acompte de 10% sur les 44,7 M€ de la cession liée au projet Ecotone sur la zone d'activité des Trois Moulins, et percevra le solde en fin d'année suite à la délivrance des autorisations administratives à l'automne 2019.

Les dotations d'investissement (18,51 M€) représentent 7 % des recettes.

Elles sont constituées chaque année par le Fonds de Compensation de la TVA (4 M€), reversé par l'Etat et la Taxe d'Aménagement (0,46 M€).

Les subventions pour des opérations d'investissement (14,04 M€) représentent 5,31 % des recettes.

Elles sont principalement liées aux trois grands équipements structurants, à savoir : Stade nautique, Base de voile du Ponteil et Conservatoire de musique.

Le recours à l'emprunt : en 2019, la commune n'empruntera pas pour financer son programme d'investissement, comme en 2017 et en 2018.

Fin 2019, elle se sera désendettée de 41 M€ par rapport au 31 décembre 2016.



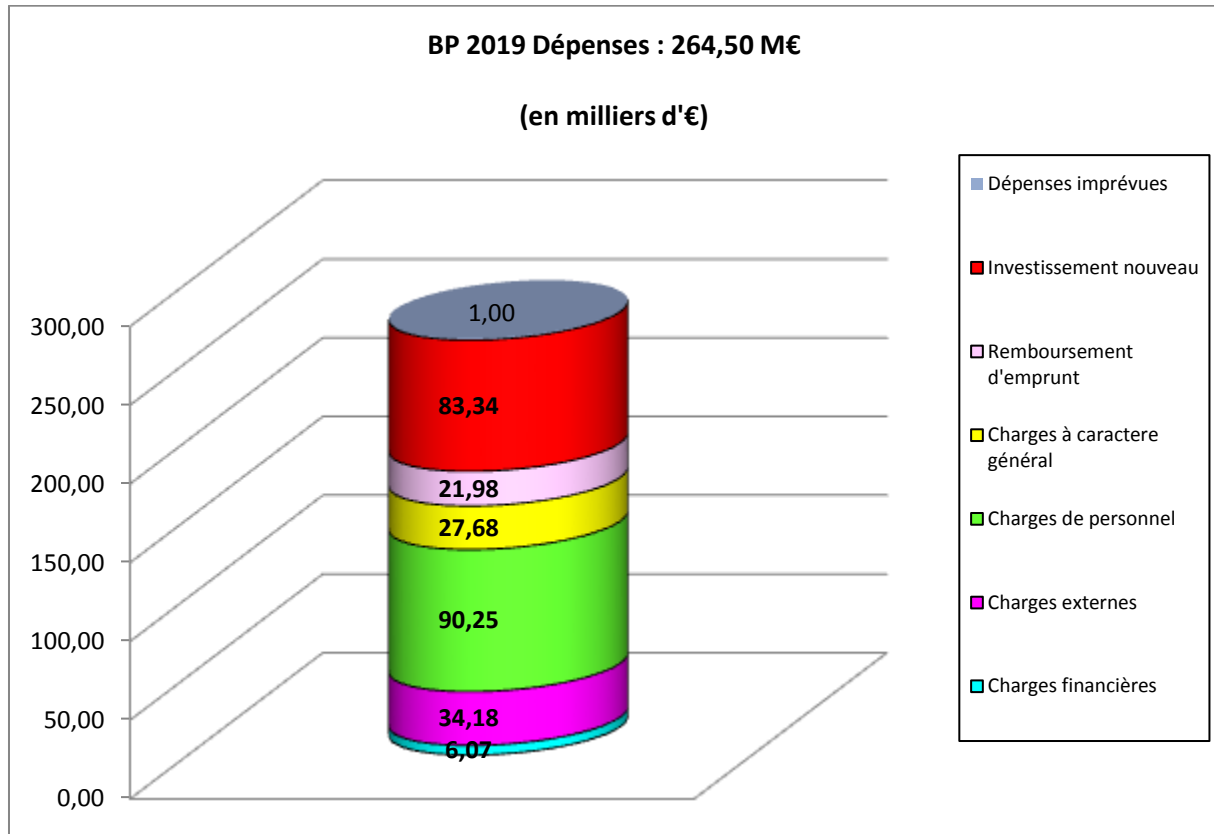
La mise en valeur de la zone à enjeu Marena Lacan et la capitalisation des droits d'entrée de la DSP Port Vauban ont permis à la commune de dégager 2 excédents importants en 2018 :

- **27,76 M€ (10,49 % des recettes) en section de fonctionnement**

- **1,26 M€ (0,48 % des recettes) en section d'investissement**

Ces excédents, repris dans le Budget Primitif 2019 de la commune, vont permettre de financer la totalité des dépenses d'investissement sans emprunter.

3 – Les dépenses



L'ensemble des dépenses contribuent toutes au service public qui bénéficie à chaque citoyen.

Les charges de personnel (90,25 M€) représentent 34,12 % des dépenses.

Elles sont versées au personnel de la commune chargé d'assurer un service public.

Par rapport au budget primitif précédent (88 M€), l'évolution de la masse salariale de 2,6 % est maîtrisée et mesurée car elle prend en compte l'ensemble des contraintes réglementaires qui nous sont imposées.

Les charges à caractère général (27,68 M€) représentent 10,47 % des dépenses.

Ce sont les fournitures et prestations qui permettent d'assurer les services publics communaux et d'entretenir les bâtiments et la voirie communale. Elles sont versées aux fournisseurs de la commune.

On y retrouve toutes les dépenses de fluides (combustible, eau, électricité, carburants), les dépenses d'assurances, les dépenses d'entretien des bâtiments publics, des stades, de la voirie et de la signalisation, ainsi que les dépenses plus particulièrement liées aux activités telles que les dépenses d'alimentation pour la préparation des repas des restaurants scolaires, des crèches et des centres de loisirs, les dépenses liées au fonctionnement de la piscine municipale, des musées, des écoles maternelles et primaires,

Ces 2 rubriques (charges de personnel et charges courantes) permettent de faire fonctionner et d'entretenir les services publics directement gérés par la commune, dans le cadre de ses compétences.

Le personnel municipal intervient :

- dans le domaine de l'éducation : dans les écoles maternelles et élémentaires, la restauration scolaire, la santé scolaire, les animations périscolaires, les études surveillées
- dans le domaine culturel : au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, dans les musées, pour assurer les animations culturelles, les expositions.
- dans le domaine de la jeunesse : dans les accueils collectifs de mineurs le mercredi, pendant les petites vacances et pendant la période estivale.
- dans le domaine de la petite enfance : dans les structures petite enfance .
- dans le secteur sportif : dans les stades, les gymnases, les clos de boules, les courts de tennis, le skate-park, le stand de tir, le stand de tir à l'arc, le club canin, le plateau mini-bolides et le stade nautique.
- il accompagne les clubs sportifs (représentant 137 disciplines) sur le territoire communal.
- il encadre et les enfants sur le temps scolaire et les accueille en temps péri et extra-scolaire.
- il assure les séances de baby gym en crèches et structures multi accueil.
- il accueille les enfants qui participent aux activités sportives dans le secteur handisport.
- il entretient la voirie communale
- il entretient les espaces verts, les plages et les aires de jeu
- il assure l'entretien de plus de 450 bâtiments publics

Les charges externes (34,18 M€) représentent 12,92 % des dépenses réelles.

Il s'agit principalement de charges récurrentes, que l'on retrouve chaque année telles que les participations et les subventions que la commune verse à d'autres organismes pour assurer des services à la population.

On y trouve notamment les participations que la commune d'Antibes verse :

- au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours 6,715 M€

- au Centre Communal d'Action Sociale	6,645 M€
- à l'Office du Tourisme	5,002 M€
- à la salle Azur Arena	0,916 M€
- subventions aux associations	4,699 M€
- l'Aide au Choix du Mode d'Accueil	0,554 M€

Les charges financières représentent (6,07 M€) 2,30 % des dépenses.

Le remboursement d'emprunt (21,98 M€) représente 8,31 % des dépenses.

2 éléments sont à distinguer dans cette rubrique.

Le 1^{er} élément est le remboursement de la dette en capital de la commune pour 13,6 M€.

La dette de la commune est constituée, à 94 % d'emprunts à taux fixe.

Aucun emprunt dit « à risque » ne subsiste dans le stock de dette.

99 % de l'encours de dette de la commune est typé A, donc avec un risque de dérapage égal à 0, selon la charte de bonne conduite.

Le 2^{ème} élément est le remboursement d'une partie de la caution de 32 M€ versée par Vauban 21 dans le cadre du contrat de DSP, soit 8 M€ pour 2019.

Les investissements nouveaux (83,34 M€) représentent 31,51 % des dépenses.

Les sommes inscrites au Budget Primitif permettront de payer les chantiers nouveaux ou des chantiers en cours qui se réalisent sur plusieurs années.

Sont prévues sur l'exercice 2019 : 14,087 M€ de reports de dépenses de l'exercice 2018 et 69,255 M€ de dépenses nouvelles.

Le programme d'investissement de la commune est notamment constitué de grands travaux structurants, qui peuvent s'étaler sur plusieurs années et apportent des services nouveaux à la population et de travaux d'investissement courant, qui ne durent qu'une année et ont pour vocation d'entretenir et d'améliorer le patrimoine de la Ville.

Les principaux projets structurants pour lesquels des crédits sont inscrits sur ce budget sont :

- Base du Ponteil	:	1,710 M€
- Conservatoire	:	5,319 M€
- Réhabilitation Stade nautique	:	4,779 M€
- Aménagement des plages de l'Ouest études et travaux	:	1,140 M€
- Aménagement des plages de l'Ouest	:	0,615 M€
- Aménagement des plages naturelles	:	0,288 M€

- Aménagement Abords Palais Congrès	:	1,867 M€
- Aménagement Place Nationale	:	0,499 M€
- Aménagement bâtiment Arcades Aguillon	:	0,138 M€
- Espace Marena Lacan	:	0,402 M€
- Pinède Juan Les Pins	:	0,796 M€
- Démolition ZAE Bâtiments	:	0,441 M€
- Accueil Office du Tourisme Gare Routière Guynemer	:	0,272 M€
- Piétonisation vieille ville	:	0,170 M€
- Plateforme Multimodale	:	0,084 M€
- Bâtiment Foot Stade G. Auvergne	:	1,757 M€
- Terrain foot synthétique et vestiaire Trois Moulins	:	1,373 M€
- Gazon synthétique stade Fort Carré	:	0,256 M€
- Stade Charpin	:	0,112 M€
- Terrain synthétique Fontonne	:	0,411 M€
- Vestiaire et terrain tennis Stade Charpin	:	0,536 M€
- Vidéosurveillance	:	0,351 M€
- Réfection Chapelle du Calvaire	:	0,059 M€
- Restauration Chapelle Garoupe	:	0,057 M€
- Restauration Cathédrale	:	0,204 M€
- Réfection menuiseries Musée Picasso	:	0,044 M€
- Remparts	:	0,068 M€
- Extension Groupe Scolaire Jean Moulin	:	1,425 M€
- Réhabilitation et reconstruction Ecole Jacques Prévert	:	0,322 M€
- Extension Ecole de la Tournière	:	0,038 M€
- Collège Rostagne	:	0,206 M€
- Cimetière Rabiac	:	0,241 M€
- Cimetière Semboules	:	0,116 M€
- Batterie du Graillon	:	0,201 M€

Sont inscrits sur ce budget, en investissement courant :

- 1,549 M€ de travaux de sécurité, accessibilité et économie d'énergie
- 3,315 M€ de travaux dans les équipements scolaires, petite enfance, sportifs, culturels, sociaux
- 5,361 M€ de travaux de voirie, signalisation, espaces urbains, circulation, stationnement dont 2,158 M€ gérés par les conseils de quartier dans le cadre de la « Proximité »
- 8,276 M€ d'acquisitions foncières
- 1,890 M€ de participations financières

Sur ce budget, est également inscrit le montant de 17 M€ à rembourser à la SPL Antipolis Avenir dans le cadre de l'opération Marena Lacan. En effet, 17 M€ des 83 M€ de crédits ouverts sont affectés à ce remboursement.

Dans le cadre de l'opération des Trois Moulins, un montant de 4,47 M€ sur le total des 44,7 M€ sera reversé à la CASA au titre des études et du portage du dossier.

Par ailleurs, des crédits inscrits pour 1,809 M€ concernent le paiement de l'indemnité de remise en état du Port Vauban. Il s'agit d'un flux financier, neutre pour la ville, depuis la SAEM du Port Vauban vers la nouvelle délégation de service public Vauban 21 via la commune.

La contrainte du Pacte Financier

Les communes dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) constatées dans le compte de gestion du budget principal de l'année 2016 sont supérieures à 60 M€ entrent dans le périmètre de contractualisation. La commune d'Antibes est donc concernée par ce dispositif, mais seulement par deux objectifs sur trois :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.
- Un objectif non contraignant d'amélioration du besoin de financement ;

En effet, la commune ayant mené une stratégie de désendettement durant ces dernières années, elle n'est donc pas concernée par l'objectif d'amélioration de sa capacité de désendettement, puisque son ratio de désendettement est inférieur au seuil de référence de 12 ans.

Concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, sur la base d'un taux de croissance annuel fixé à 1,2 % en valeur, la commune se voit pénalisée par son revenu moyen par habitant, qui porte son taux de croissance annuel impartit aux dépenses de fonctionnement à 1,05 %.

En 2018, la commune a donc respecté le seuil maximum d'évolution de 1,05% portant la limite de ses dépenses réelles de fonctionnement à 141 M€. Ainsi, le BP 2019 a été réalisé dans le respect de la limite imposée à 142,6 M€.



Les points à retenir :

- **Malgré la baisse des dotations, les nouvelles charges imposées par l'Etat, le pacte financier imposé par l'Etat**
- **Aucun service à la population n'est supprimé ou diminué**
- **83 M€ de crédits d'investissements sont inscrits en 2019**
- **Les taux de fiscalité locale restent inchangés**

- **Les investissements sont financés sans recours à l'emprunt**
- **La commune s'est désendettée de 41 M€ en 3 ans.**